

*Mdaaf
Lozère*

ENQUÊTE

2009



1. PRESENTATION DE L'ENQUETE

- 1.1 L'observatoire départemental de la famille**
- 1.2 Pourquoi une enquête sur le thème de l'aide et du soutien aux tuteurs familiaux ?**
- 1.3 Méthodologie**

2. PRESENTATION DES REpondANTS

- 2.1 Qui sont les répondants ?**

3. PRESENTATION DES RESULTATS

- 3.1 Besoins d'information sur les différents mandats de protection**
- 3.2 Demandes d'aide sur les différents mandats de protection**
- 3.3 Informations attendues sur les obligations légales par les tuteurs familiaux**
- 3.4 Aides sur les obligations légales attendues par les tuteurs familiaux**
- 3.5 Demandes d'information exprimées pour les actes demandant l'accord du juge ou du curateur**
- 3.6 Aides souhaitées pour les actes demandant l'accord du juge ou du curateur**
- 3.7 Désir d'informations dans le cadre de la gestion quotidienne**
- 3.8 Aides sollicitées dans la gestion quotidienne de la protection des personnes**
- 3.9 Choix d'interventions pour l'information et l'aide aux tuteurs familiaux**
- 3.10 Observations et suggestions des répondants dans le cadre du fonctionnement d'un service d'aide aux tuteurs familiaux**

1. PRESENTATION DE L'ENQUETE

1.1 L'observatoire départemental de la famille

La mission institutionnelle confiée à l'U.N.A.F. et aux U.D.A.F. par l'ordonnance du 3 mars 1945 et la loi du 11 juillet 1975 est celle de « représenter officiellement les familles » et de « défendre leurs intérêts matériels et moraux »¹.

Pour ce faire, chaque U.D.A.F. se doit de disposer d'une connaissance la plus complète possible des conditions de vie des familles, de leurs besoins et attentes. L'observatoire de la famille, créé en Lozère en 2002, est un des services mis en place pour cela.

■ Les objectifs

- Observer les familles, telles qu'elles sont, telles qu'elles vivent, telles qu'elles évoluent afin de « produire des données familiales »
- Être source de connaissances et de réflexions pour alimenter, tant en interne qu'en externe, le débat sur les propositions à faire en faveur des familles et aider les représentants U.D.A.F. dans leurs missions en leur apportant des informations avérées
- Observer pour partager une connaissance et un outil de travail :
 - au niveau national, s'inscrire dans une dynamique de développement des observatoires départementaux
 - au niveau départemental, disposer d'une information spécifique fiable et chiffrée sur les familles, accessible aux partenaires institutionnels et conforter ainsi l'U.D.A.F. dans ses relations partenariales.

¹ Code de l'action sociale et des familles

■ **Les enquêtes réalisées**

- Zoom sur les familles de Lozère
- Question de temps
- Regards sur l'enfance
- Face aux événements de la vie familiale
- Familles et Santé : les nouveaux enjeux
- Solidarités familiales, solidarités publiques : quels équilibres ?
- Les familles lozériennes à l'ère du numérique

1.2 Pourquoi une enquête sur le thème de l'aide et du soutien aux tuteurs familiaux ?

Dans le cadre de la loi n°2007-308 portant réforme de la protection juridique des majeurs, le principe de la priorité de confier la protection des personnes à la famille a été réaffirmé.

Cette réforme prévoit notamment le soutien aux tuteurs familiaux (article L215-4 du code de l'action sociale et des familles).

Avec sa mise en place effective au 1^{er} janvier 2009, l'Union Départementale des Associations Familiales, sollicitée soit au titre de tuteur en exercice, soit dans le cadre de permanences d'informations aux personnes et familles, est amenée à s'interroger sur les besoins d'information et d'aide aux tuteurs familiaux des personnes protégées résidant en Lozère pour appréhender non seulement les besoins d'information et d'aide qui paraissent utiles à mettre à leur disposition mais également les supports d'information et d'aide attendus.

Pour répondre à ces interrogations, une enquête a donc été programmée sur 2009.

1.3 Méthodologie

La spécificité de cette enquête nécessitant de toucher au plus près les personnes concernées de près par l'exercice de la tutelle familiale nous a conduit à adopter une méthodologie différente des enquêtes classiques réalisées habituellement par le service de l'observatoire de la famille.

En effet, le principe de la consultation d'un panel de familles représentatives de la population lozérienne a été abandonné au profit d'une approche d'un public familial ciblé en relation avec des personnes de leur entourage fragilisées par la dépendance, la maladie, le handicap.

Ainsi les critères liés à l'âge, le sexe, la situation familiale, la catégorie socioprofessionnelle et le lieu de résidence des personnes interrogées n'ont pas été retenus parce que jugés non pertinents dans cette étude.

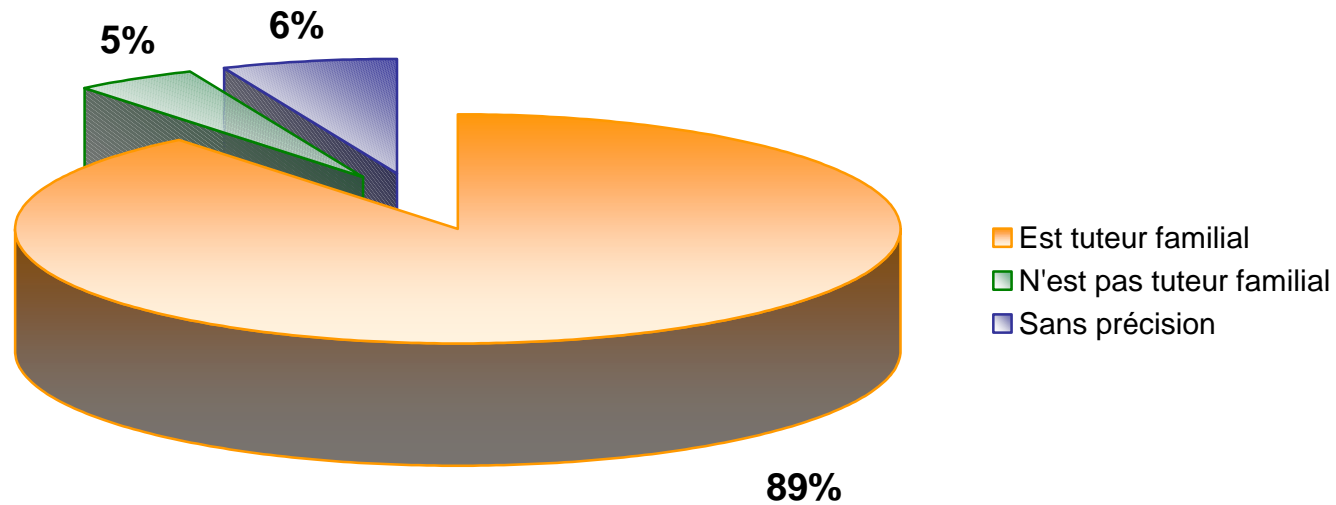
Après une première approche estimative de la population lozérienne concernée auprès des différents tribunaux de Lozère, l'U.D.A.F. a réuni la commission interne Tutelle, les sections départementales de l'Association des Paralysés de France, de l'A.D.A.P.E.I., de l'U.N.A.F.A.M. afin d'étudier en collaboration avec les services de protection des personnes de l'U.D.A.F. la conception d'un questionnaire enquête dont la diffusion, le dépouillement et l'analyse ont été confiés au service de l'observatoire de la famille.

La diffusion des questionnaires a nécessité l'usage d'intermédiaires tels que les associations lozériennes d'aide aux familles de personnes handicapées, malades mentales ou paralysées, et les établissements sanitaires et sociaux du département.

Le nombre de réponses exploitables reçues (110 au total) nous permet d'obtenir une représentation crédible de la population des tuteurs familiaux ayant en charge une personne protégée résidant en Lozère.

2. PRESENTATION DES REPONDANTS

2.1 Qui sont les répondants ?



Cent dix réponses exploitables reçues.

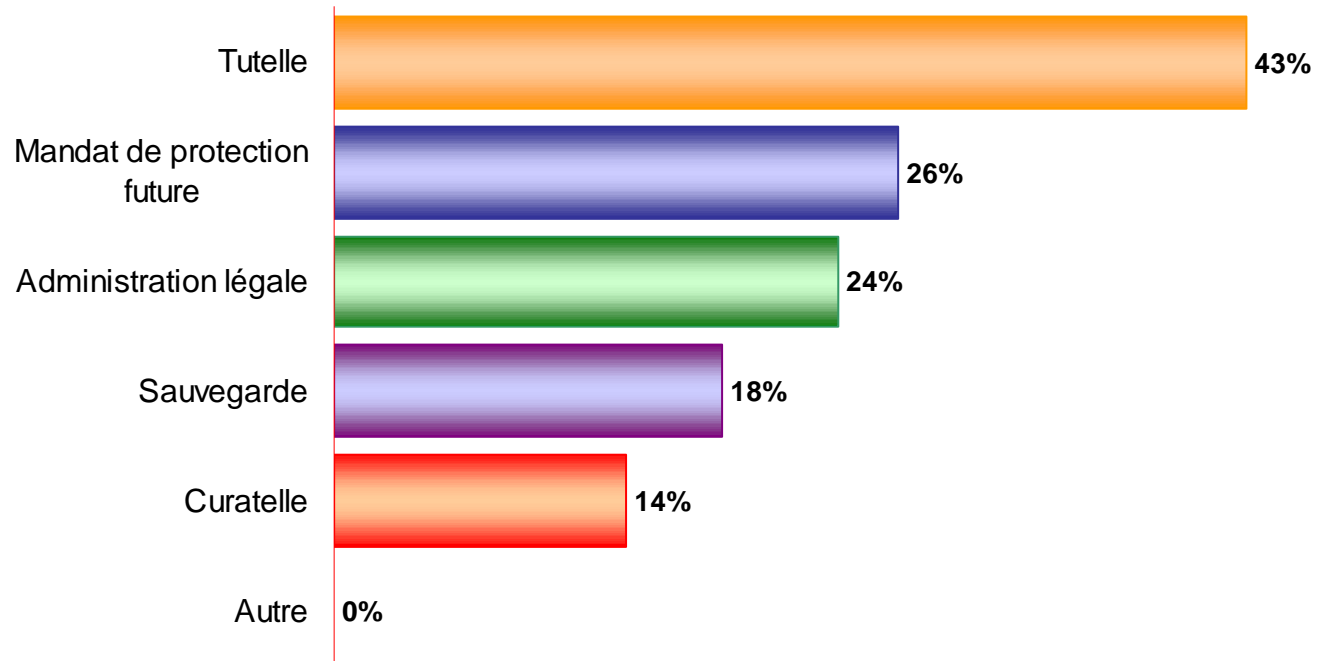
Les répondants sont à 89% des tuteurs familiaux.

5% ne sont pas en gestion d'une mesure de protection.

6% n'ont pas précisé leur situation par rapport à l'exercice d'une mesure de tutelle.

3. PRESENTATION DES RESULTATS

3.1 Besoins d'information sur les différents mandats de protection



(données exprimées en pourcentage de répondants)
plusieurs réponses possibles

On observe globalement 1,25 demandes d'information par répondant.

Ce nombre est logiquement inférieur (1,10) du fait de l'acquisition de connaissances dans ce domaine, si l'on prend en compte uniquement les personnes en charge de tutelle.

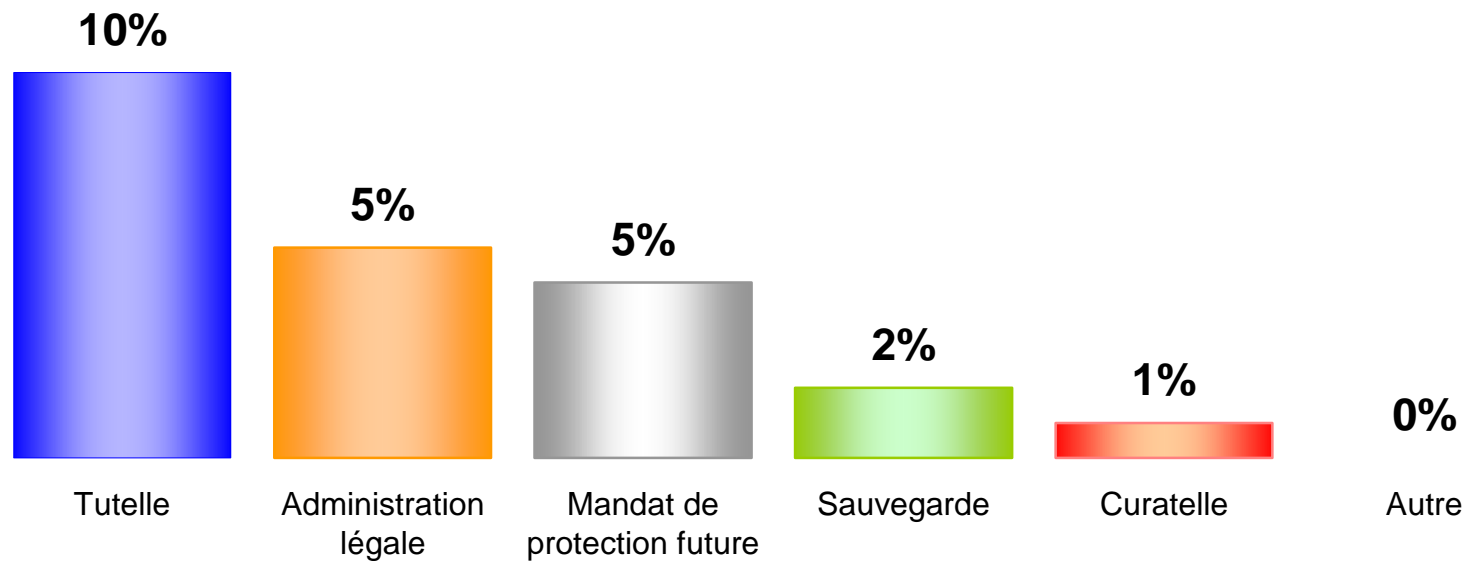
Sur l'ensemble des répondants, les besoins d'information exprimés concernent :

- la tutelle, pour 43% d'entre eux
- le mandat de protection future, pour 26%
- l'administration légale, pour 24 %
- la sauvegarde, pour 18%
- la curatelle, pour 14%.

Comparativement, les réponses obtenues sont globalement différentes de celles des répondants en charge de tutelle.

Une baisse d'environ 5% est observée pour chaque item proposé chez les personnes tutrices familiales.

3.2 Demandes d'aide sur les différents mandats de protection



(données exprimées en pourcentage de répondants)
plusieurs réponses possibles

Environ un répondant sur quatre indique avoir besoin d'aide sur les différents mandats de protection. Cette donnée est à rapprocher avec les résultats obtenus lors de l'enquête de l'observatoire de la famille de l'U.D.A.F. sur les solidarités familiales mettant en exergue que les familles estiment qu'il est de leur devoir de prendre en charge la dépendance de leurs membres et ne souhaitent pas se dédouaner de leurs responsabilités.

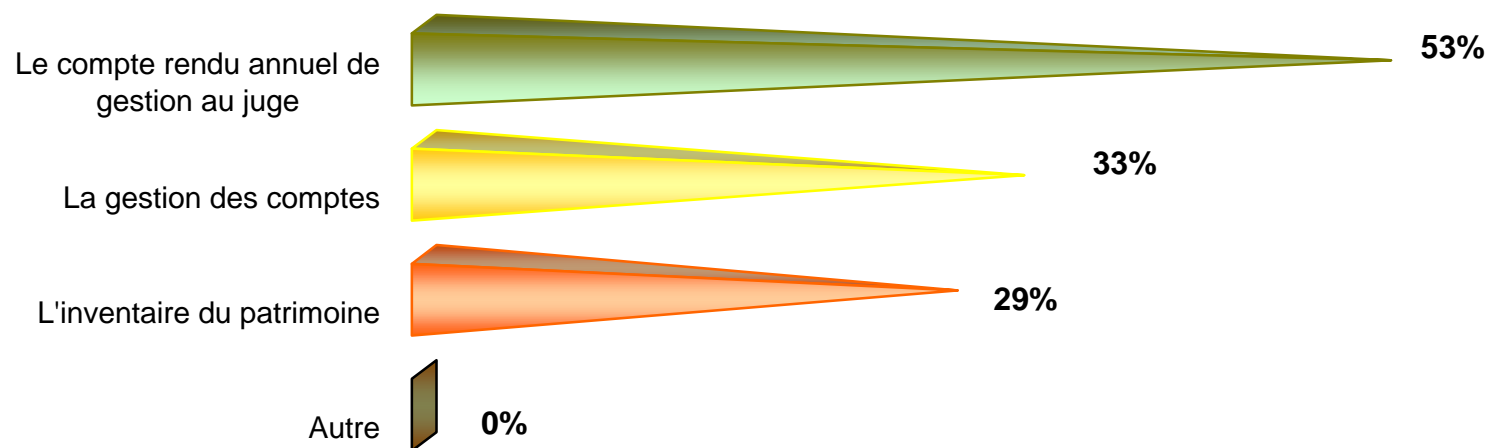
Les demandes d'aide sur les différents mandats de protection concernent par ordre d'importance la tutelle, l'administration légale, le mandat de protection future, la sauvegarde et la curatelle.

A noter, environ 30% des besoins d'aide exprimés par les tuteurs familiaux concernent l'administration légale alors que, dans le cadre général de l'enquête, on se situe à hauteur de 24%.

De même, aucune demande d'aide n'est exprimée par les tuteurs familiaux pour la curatelle.

Les autres demandes d'aide sont sensiblement similaires dans les deux cas.

3.3 Informations attendues sur les obligations légales par les tuteurs familiaux



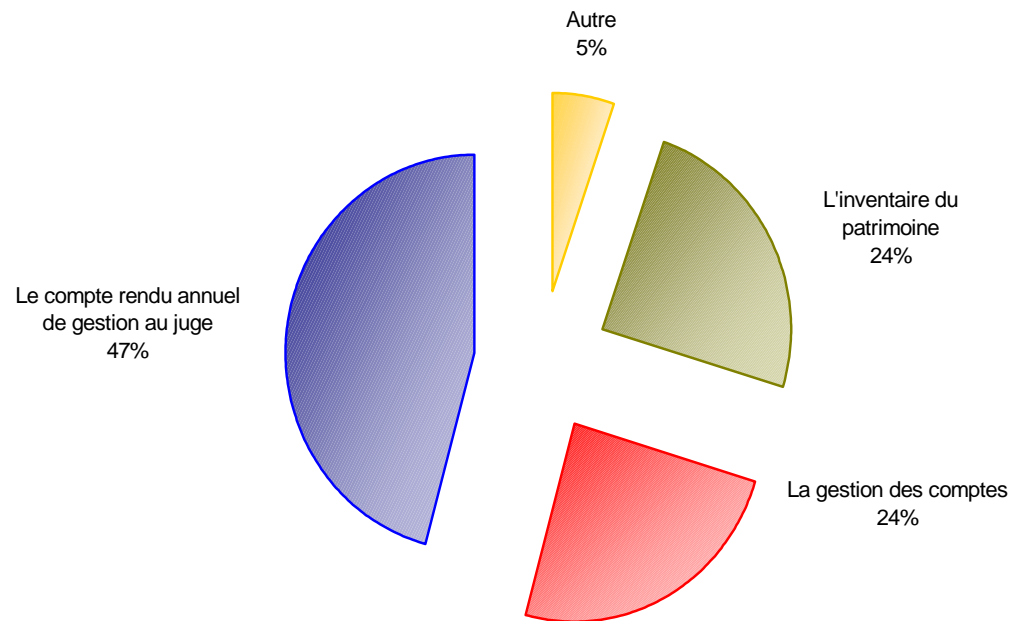
(données exprimées en pourcentage de répondants)
plusieurs réponses possibles

L'étude permet d'observer globalement un peu plus d'un domaine d'information ressenti comme un besoin par les répondants. Dans le cas des personnes en situation d'exercice d'une tutelle, cette donnée est sensiblement identique.

Un tuteur sur deux exprime le besoin de disposer d'informations pour rendre compte de la gestion aux juges.

Un sur trois déclare nécessaire de disposer d'informations pour gérer les comptes bancaires alors qu'une personne sur quatre avoue manquer d'information sur la manière d'établir un inventaire du patrimoine.

3.4 Aides sur les obligations légales attendues par les tuteurs familiaux



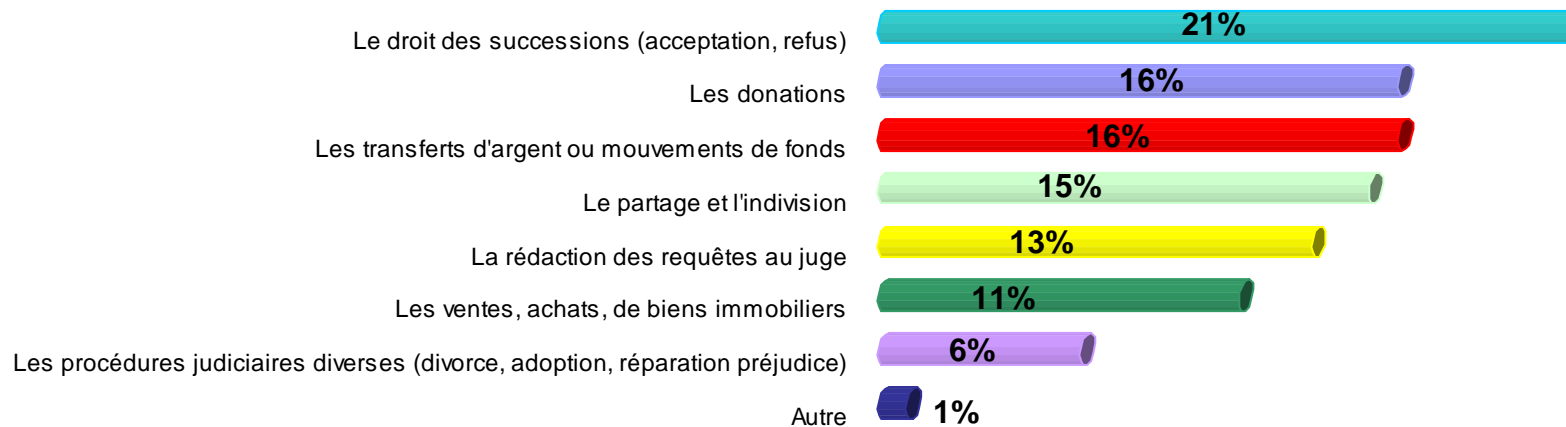
(données exprimées en pourcentage de répondants)
plusieurs réponses possibles

Tuteurs familiaux ou futurs tuteurs sont désireux d'obtenir une aide en matière de gestion patrimoniale et fiduciaire.

Sur l'ensemble des répondants, presque une personne sur deux ayant répondu à l'enquête est intéressée par une aide sur le compte rendu de gestion annuel. La gestion des comptes et l'inventaire du patrimoine sont plébiscités par un interrogé sur quatre.

Concernant les autres aides attendues, on relève la formation, les outils pratiques aux démarches administratives du tuteur.

3.5 Demandes d'information exprimées pour les actes demandant l'accord du juge ou du curateur



(données exprimées en pourcentage de répondants)

plusieurs réponses possibles

Sur l'ensemble des répondants, une très forte demande d'informations est recensée pour les actes nécessitant l'accord du juge ou du curateur.

En effet, on constate une moyenne de plus de deux demandes par répondant. Il est toutefois relevé que les souhaits d'information, s'ils restent supérieurs à une demande par questionnaire reçu, sont inférieurs de 6% chez les tuteurs familiaux. On peut donc en conclure que ce sont les personnes qui pensent devenir un jour tuteur familial qui sont le plus en demande d'informations.

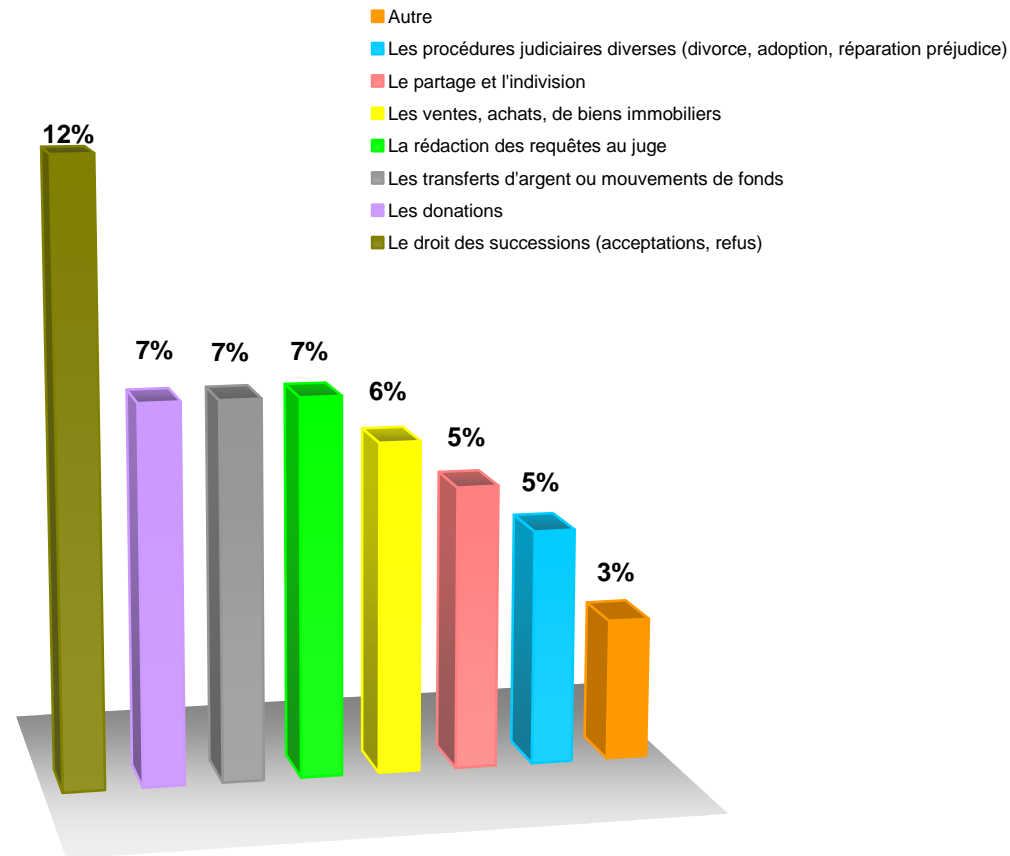
Presque une personne sur deux ayant répondu à l'enquête est intéressée par une information sur le droit des successions. Un répondant sur trois ne connaît pas ou peu les informations concernant les donations, le partage et l'indivision, un sur cinq le droit des successions.

Un sur quatre a besoin d'avoir des précisions pour savoir comment s'effectue une requête auprès des juges.

Un sur cinq nécessite de l'information sur les actes de vente, d'achat de biens immobiliers lorsqu'il y a une mesure de protection de la personne.

Autres demandes : elles concernent l'adoption de la personne protégée par son tuteur et les obligations du tuteur en matière d'entretien des biens immobiliers.

3.6 Aides souhaitées pour les actes demandant l'accord du juge ou du curateur



(données exprimées en pourcentage de répondants)
plusieurs réponses possibles

Une réponse sur deux recense une déclaration d'aide nécessaire dans un des domaines proposés.

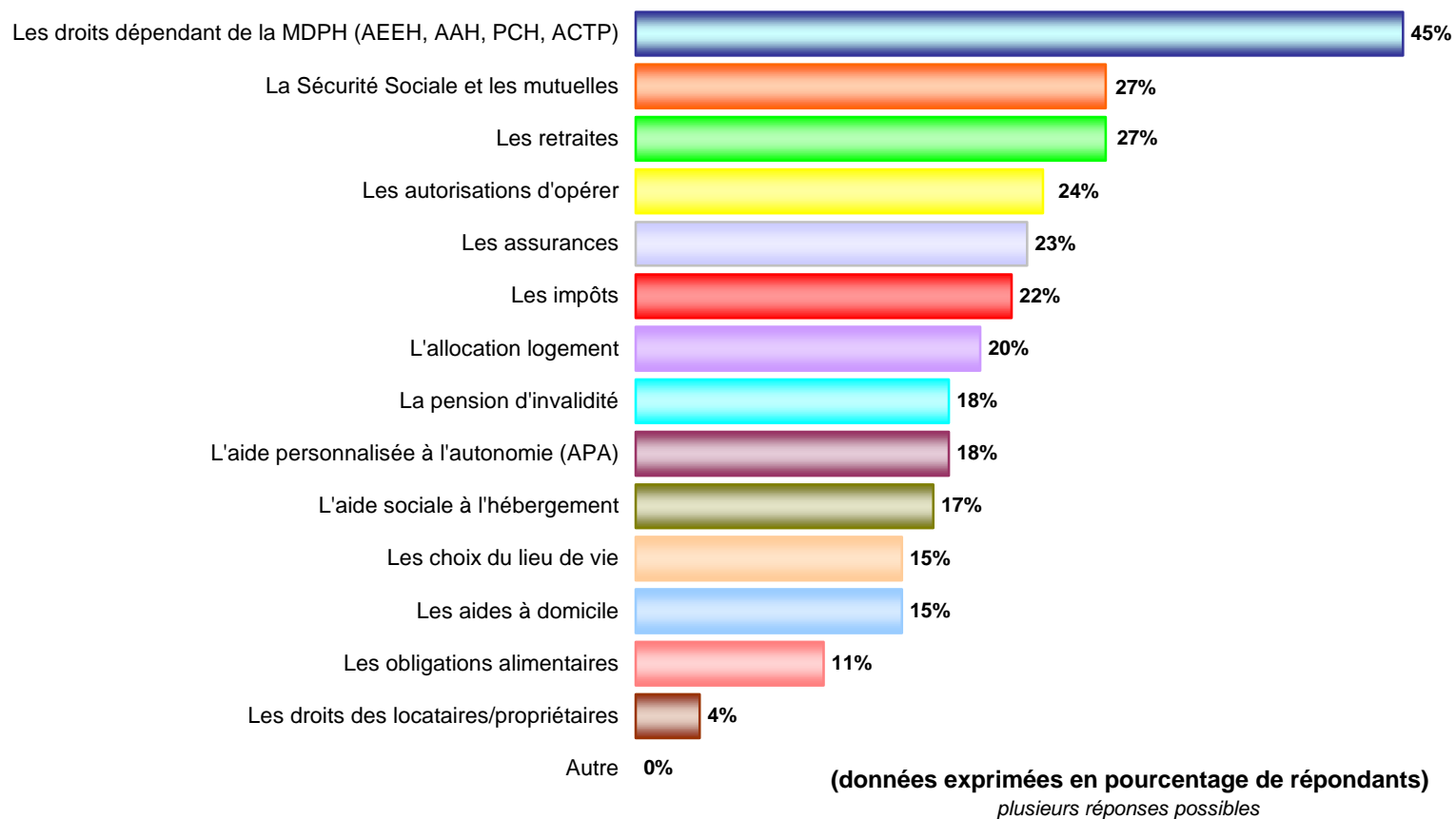
Les tuteurs familiaux en exercice sont quant à eux un sur trois à dire avoir besoin d'aide.

Si l'on effectue un parallèle entre le besoin d'information et le besoin d'aide, cela conforte le constat déjà effectué du désir des familles de ne pas déléguer leurs responsabilités vis-à-vis de la dépendance d'un membre de la famille.

Les aides essentiellement plébiscitées par la moitié des répondants se situent par ordre d'importance dans les secteurs des successions, donations, placements d'argent et requêtes aux juges, ventes et achats de biens immobiliers.

En ce qui concerne les autres demandes, on relève la présentation annuelle des comptes aux juges.

3.7 Désir d'informations dans le cadre de la gestion quotidienne



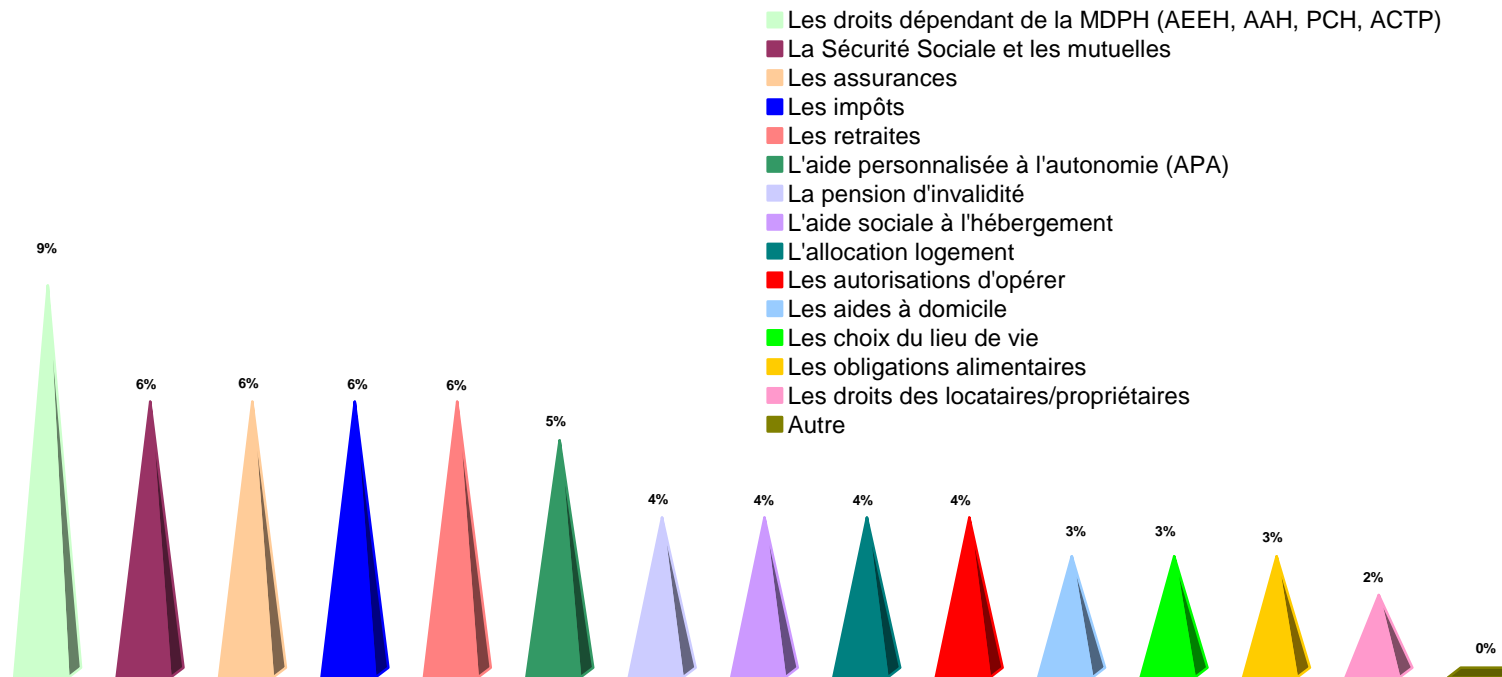
L'information dans le cadre de la gestion de la vie quotidienne correspond à la plus forte demande des répondants puisqu'on se situe à près de trois demandes par personne sondée.

Que l'on soit tuteur familial en exercice ou pas, les réponses restent sensiblement identiques.

Un domaine d'information présente un intérêt très fort, c'est celui qui concerne les droits liés au handicap puisque près d'un répondant sur deux a besoin d'informations dans ce domaine. On peut s'interroger sur les raisons de cette forte demande alors qu'existe sur le département une structure chargée de l'information des personnes dans ce domaine.

De même que pour la plupart des autres demandes, il existe des organismes en charge de l'information des personnes (Sécurité Sociale, assurances, impôts, Agence Départementale d'Information sur le Logement...). Une étude plus approfondie serait nécessaire afin de mieux appréhender des raisons qui constitueraient un frein à l'accès à l'information.

3.8 Aides sollicitées dans la gestion quotidienne de la protection des personnes



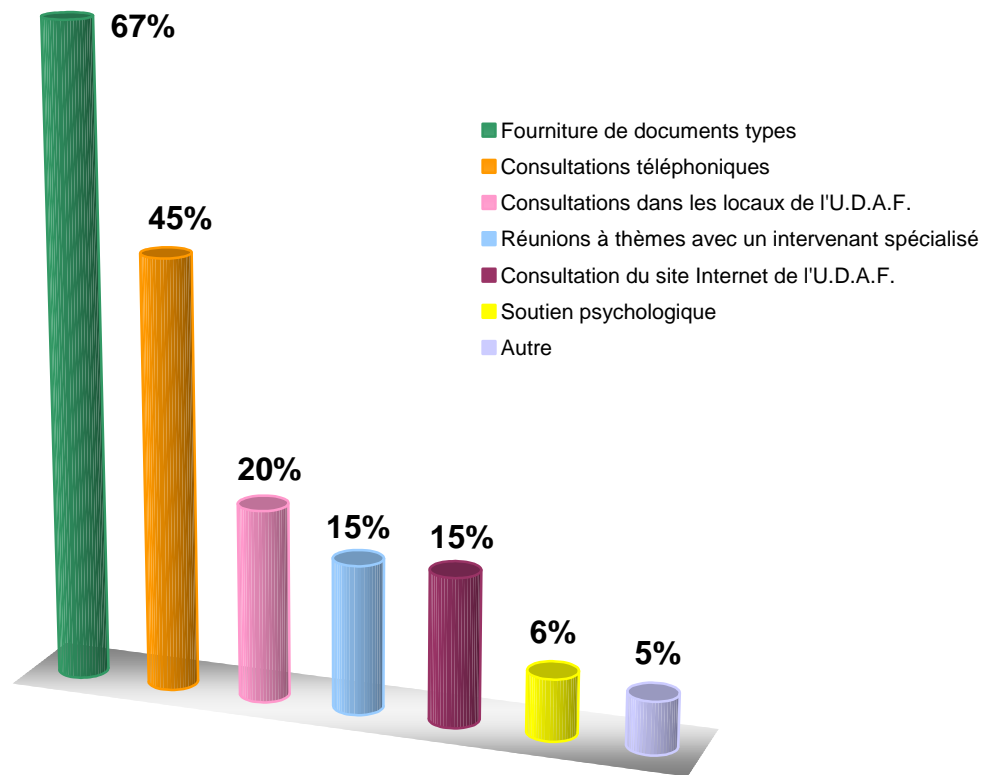
(données exprimées en pourcentage de répondants)
plusieurs réponses possibles

Le souhait d'aide dans le cadre de la gestion quotidienne reste relativement modéré :

- 9% des demandes exprimées concernent les droits liés à la dépendance
- 6% la Sécurité Sociale et les mutuelles, les retraites, les impôts et les assurances
- 5% l'aide personnalisée à l'autonomie

3.9 Choix d'interventions pour l'information et l'aide aux tuteurs familiaux

(données exprimées en pourcentage de répondants)
plusieurs réponses possibles



La production de documents types papier pour aider les tuteurs familiaux est plébiscitée à 67 % des répondants alors que l'information en ligne ne convient qu'à 15 % des répondants.

De même, la consultation téléphonique est fortement approuvée par 45 % des personnes sondées alors que la consultation sur Mende ne recueille l'assentiment que de 20 % des répondants.

Contrairement aux demandes recensées dans le cadre de l'enquête sur l'exercice des solidarités familiales, les tuteurs familiaux ne réclament pas ou peu de soutien psychologique, ils sont seulement 6% à en demander.

3.10 Observations et suggestions des répondants dans le cadre du fonctionnement d'un service d'aide aux tuteurs familiaux

Les observations et suggestions que nous avons enregistrées dans le cadre des questions ouvertes de l'enquête relèvent d'interrogations formulées non prises en compte par les items du questionnaire.

Ainsi il est demandé que soient abordées des informations dans les domaines suivants :

- la possibilité de choisir son tuteur ou d'en changer
- les relations entre la famille de la personne protégée et le tuteur
- l'aide aux transports et les aides physiques pour la prise en charge des personnes handicapées sous tutelle
- la prise en compte de difficultés d'exercice de la tutelle à cause de l'éloignement géographique entre le tuteur familial et son protégé
- la demande de lieux d'accompagnement reconnus pour les tuteurs familiaux et la possibilité de permanences facilement accessibles à partir des établissements avec mise à disposition de personnes qualifiées.

Nous avons recueilli également un certain nombre de cas témoignant de l'isolement des tuteurs familiaux pour assurer le mandat qui leur est confié par un juge et notamment :

- la difficulté d'accéder à l'information avec une recherche empirique auprès d'associations diverses
- la nécessité de faire appel à un avocat
- des félicitations et remerciements pour nous être intéressés à leurs difficultés au travers de cette enquête.

*Udaf
Lozère*

UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA LOZERE
Rue de la Petite Roubeyrolle - B.P. 6 - 48001 MENDE CEDEX
Tél. 04 66 65 10 85 – Fax 04 66 65 79 90
E-mail udaf48@wanadoo.fr